



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



## **APPEL À LA PARTICIPATION DES ARTISTES, EXPOSITION ORGANISÉE AU CENTRE DES VISITEURS DE LA MAISON DE L'AFRIQUE, DANS LES LOCAUX DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)**



La Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, invite les artistes résidant en Éthiopie à participer à une exposition d'œuvres d'art spéciale à l'occasion de la cérémonie de réouverture de la Maison de l'Afrique à Addis-Abeba, en lui proposant volontairement des œuvres à cet effet.

### **Catégorie 2 : ARTISTES RÉSIDANT EN ÉTHIOPIE (soumissions d'œuvres d'art physiques)**

Artistes résidant en Éthiopie – Soumission d'œuvres d'art physiques pour l'exposition qui sera organisée lors de la cérémonie de réouverture de la Maison de l'Afrique. La première étape des soumissions se fait par courrier électronique, conformément aux consignes ci-dessous. Les artistes sélectionnés seront informés et des dispositions seront prises pour réceptionner les œuvres d'art physiques.

### **Vue d'ensemble : Le projet de rénovation de la Maison de l'Afrique et l'exposition qui y sera organisée**

Conformément à l'objectif de la CEA et de l'Union africaine de hisser les pays africains au niveau des économies de classe mondiale grâce au développement socioéconomique, le projet de rénovation de la Maison de l'Afrique a été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. L'objectif du projet est de préserver l'emblématique Maison de l'Afrique en tant que site majeur du patrimoine, tout en introduisant des particularités auxquelles pourra s'identifier



un public moderne. Il s'agit d'attirer l'attention du public et de l'informer sur l'histoire de l'Afrique, à la lumière des efforts des pères fondateurs du mouvement panafricain et de la création de l'Organisation de l'unité africaine, entre autres événements historiques.

La Maison de l'Afrique est un symbole de l'unité et du progrès du continent. Son histoire s'inscrit dans celle, plus large, de la lutte du continent pour son indépendance, sa quête de développement économique et son engagement en faveur de la coopération régionale. Elle est l'illustration du chemin parcouru par l'Afrique sur la voie de l'unité, de l'indépendance et du développement, incarnant les aspirations de générations d'Africains à un continent prospère et pacifique.

Une des composantes majeures de la Maison de l'Afrique rénovée est le Centre des visiteurs qui abritera une exposition permanente, faisant de cet immeuble une destination de référence pour tous ceux qui souhaitent apprendre davantage sur l'histoire, la culture et le patrimoine de l'Afrique, notamment sur la création de l'organisation aujourd'hui connue sous le nom de l'Union africaine. Il servira aussi de cadre d'exposition numérique de contenus multimédias et d'œuvres d'art physiques ; il présentera le meilleur de l'histoire, de l'art et de la culture africains et servira de cadre de réflexion sur les initiatives postcoloniales visant à développer le continent reconquis et sur le rôle joué par l'Union africaine, la CEA et les Nations Unies en faveur du mouvement panafricain et du développement socioéconomique de l'Afrique.

## THÉMATIQUE DE L'EXPOSITION

Voici quelques thèmes qui pourraient être développés dans le cadre de l'exposition des œuvres d'art soumises :

1. **Histoire du bâtiment** - Œuvres d'art, images, dessins, littérature et spectacles inspirés par l'iconologie de la Maison de l'Afrique.
2. **Le panafricanisme** - Les arts et les médias s'inspirant des dirigeants et des mouvements panafricanistes, de l'époque coloniale aux temps contemporains. La contribution des Nations Unies au développement socio-économique du continent. Les aspirations postcoloniales de l'Afrique et le rôle de l'Empereur Haïlé Sélassié et des autres dirigeants africains dans la création de l'Organisation de l'unité africaine.
3. **Le patrimoine et les sites culturels et naturels africains** - Témoignages des riches ressources culturelles, historiques et naturelles de l'Afrique (issues de ses 54 pays), avec un accent particulier sur les sites du patrimoine mondial désignés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), les biens figurant sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en Afrique et les réserves de biosphère africaines (Représentations de la vie végétale et animale).
4. **Le patrimoine, la culture et les arts africains** - Présentation du patrimoine de la créativité africaine, à travers la riche diversité culturelle du continent, ses arts innovants, son patrimoine vivant et ses secteurs créatifs, ainsi que leur contribution au développement socioéconomique de l'Afrique. (Notamment, les peuples, les langues, les traditions et les coutumes, l'alimentation, l'architecture, la mode, la musique, l'art oratoire et l'artisanat.)



5. **Les œuvres d'art visuelles** – Il s'agit notamment d'œuvres d'art visuelles dans des supports tels que le dessin, la peinture, la sculpture, l'installation artistique, la photographie, l'art numérique, représentant la culture générale et le mode de vie en Afrique.

Les œuvres d'art peuvent s'inspirer d'un ou de plusieurs aspects des sous-thèmes suivants :

***L'Afrique d'hier, l'Afrique d'aujourd'hui et l'avenir de l'Afrique***

- S'inspirer de l'iconologie de la Maison de l'Afrique ;
- Mettre en lumière les initiatives prises par les Africains pour remettre en cause le statu quo et faire avancer le monde ;
- Mettre en évidence les progrès technologiques et sociaux sur le continent en présentant les paysages urbains complexes existants et la vie urbaine dans les sociétés africaines contemporaines ;
- Proposer des visions futuristes s'inspirant de la richesse de la culture vernaculaire africaine.

Dans l'ensemble, les œuvres d'art doivent présenter, par ordre chronologique, le parcours de transformation de l'Afrique, de l'époque précoloniale aux temps contemporains, de manière à restaurer aux récits et aux produits africains la dignité qui leur est due. Les œuvres d'art doivent remettre en question les représentations stéréotypées de la vie sur le continent. Elles doivent dépeindre une image complète et, nous l'espérons, contenir suffisamment d'éléments picturaux pour créer un récit bien illustré sur l'Afrique.

**Les catégories d'œuvres d'art sont notamment :**

Le dessin, la peinture, la sculpture, l'installation artistique, l'art numérique, la photographie, l'art oratoire, l'objet d'architecture, la tapisserie, l'œuvre artisanale.

**CONSIGNES DE SOUMISSION**

- Nous acceptons les œuvres soumises sur n'importe quelle catégorie de support ci-dessus indiquée et conformément aux consignes énoncées.
- Les soumissions doivent être envoyées par courrier électronique, comme support numérique. Bien que les artistes intéressés ne doivent soumettre qu'une seule œuvre d'art, ils peuvent en envoyer jusqu'à trois images numériques afin de permettre à l'équipe de sélection d'avoir un meilleur aperçu de leurs activités créatives.
- Les offres doivent être accompagnées d'une biographie de l'artiste, d'une déclaration de sa part et d'une indication de la provenance de l'œuvre d'art comprenant l'historique des expositions et des publications (le cas échéant) des œuvres soumises.
- Les œuvres d'art retenues feront l'objet d'une exposition spéciale à l'occasion de la cérémonie de réouverture de la Maison de l'Afrique en octobre.



## ÉTAPE 1 : Soumission par courrier électronique

### SOUMISSION PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [eca-artcollector@un.org](mailto:eca-artcollector@un.org)

L'objet du courriel de soumission doit être le suivant :

**EXPOSITION ORGANISÉE À LA MAISON DE L'AFRIQUE (PAYS DE L'ARTISTE)** Nom de l'artiste - Prénom de l'artiste

Voir l'image échantillon ci-dessous.

Le corps du courriel doit contenir la liste des œuvres d'art téléchargées, accompagnée des renseignements suivants :

1.

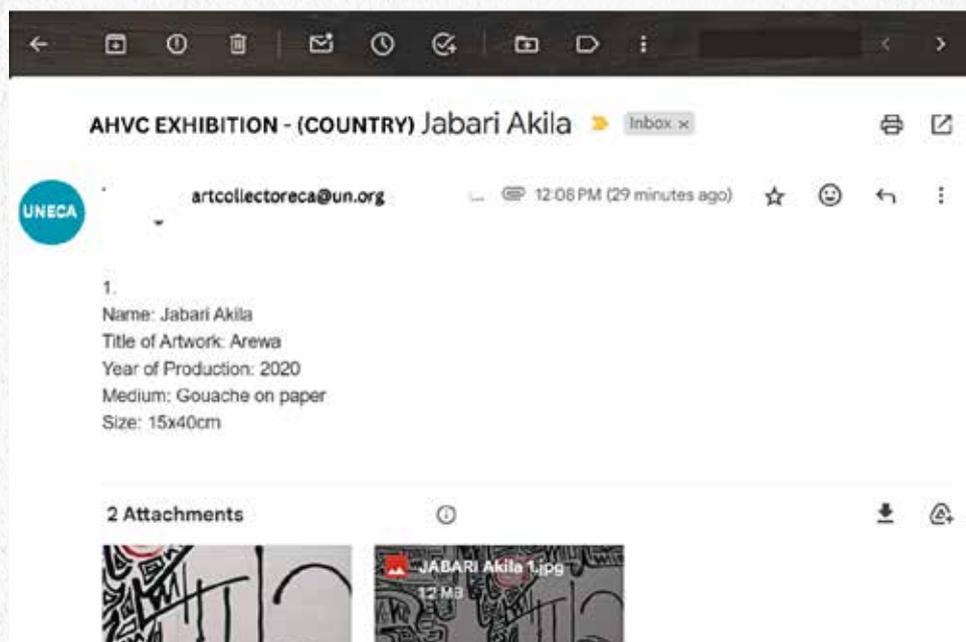
Nom de l'artiste :

Titre de l'œuvre :

Année de production :

Support :

Dimensions :



### Présentation de l'image dans le cadre de la soumission par courrier électronique

#### DÉNOMINATION DES FICHIERS

Veuillez donner un nom à chacun des fichiers d'image joints comme suit :

- Nom (EN MAJUSCULES) et prénom de l'artiste, suivi du numéro attribué au fichier image.
- Exemple : JABARI Akila 1.jpg.



- Il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres renseignements comme le titre, le support, l'année, etc. au nom du fichier, étant donné que ces informations techniques devront être indiquées dans le corps du courriel.
- Images détaillées supplémentaires - Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez soumettre des images supplémentaires à l'appui d'une œuvre d'art particulière ; il vous suffira d'ajouter « Images supplémentaires » au nom du fichier.

Exemple : JABARI Akila 1 Detail1.jpg

Veuillez limiter le nombre d'images supplémentaires à deux par œuvre.

#### FORMAT DES IMAGES

- Format - Les images doivent être des fichiers haute résolution au format JPG, PNG ou PDF et en couleur.
- Taille - La taille des fichiers images ne doit pas être inférieure à 1 000 pixels, et ne doit pas dépasser 5 mégaoctets.
- Les images doivent être correctement orientées (la partie supérieure de l'œuvre d'art doit apparaître en haut de l'image).

#### FORMAT VIDÉO

- Format - Toutes les œuvres d'art en format vidéo ou interactif doivent être soumises sous forme de lien vers une version consultable en ligne. L'échantillon doit apparaître en ligne sur toute sa longueur.
- De préférence, la consultation des contenus en ligne et en continu ne doit pas être subordonnée à l'utilisation d'un mot de passe ou à l'adhésion à un site.
- Taille - La résolution recommandée pour les fichiers vidéo est de 1589 x 1 200 pixels.
- Durée - Une vidéo ne doit pas durer plus de 180 secondes

### **Critères de sélection des œuvres d'art et de participation à l'exposition organisée au Centre des visiteurs de la Maison de l'Afrique**

#### TOUTES LES ŒUVRES

- Le nom de l'artiste doit être inscrit sur l'œuvre d'art.
- Le courrier électronique doit comprendre la biographie de l'artiste, une déclaration de sa part, ses coordonnées et les renseignements complets sur les œuvres soumises.
- Les œuvres seront sélectionnées sur la base de leur conformité au thème, leur esthétique, leur originalité, leur composition, la finesse de leur exécution et la conscience sociale qu'elles inspirent.
- Seules les œuvres originales seront acceptées comme dons.
- Les œuvres ayant déjà été exposées sont les bienvenues.



## Étape 2 : Soumission d'œuvres d'art physiques

### CRITÈRES D'EXPOSITION D'ŒUVRES D'ART PHYSIQUES

#### Œuvres d'art en deux dimensions :

- Les œuvres doivent être emballées dans une galerie ou correctement encadrées - tous les bords doivent être finis et complètement secs. Si l'œuvre est encadrée, le cadre doit être propre et ne pas présenter d'éclats.
- Le verre ou le plexiglas sont acceptables - si l'œuvre est entourée d'un passe-partout, ce dernier devra être propre.
- Les œuvres faites au pastel doivent être scellées ou fixées.
- Toutes les surfaces doivent être sèches.
- Les œuvres doivent être solidement fixées à l'aide d'un câble métallique, le câble central devant se trouver environ 7 ou 8 cm (3 pouces) sous le haut du cadre. Veillez à dissimuler les extrémités tranchantes des câbles.
- Les œuvres d'art ne doivent pas dépasser 4 pieds (122 cm) de long ou de large.
- Elles ne doivent pas peser plus de 12 kg.

#### Œuvre d'art en trois dimensions :

- Les œuvres d'art devront être convenablement emballées dans un matériau de protection adéquat avant le transport. La CEA couvrira les frais d'emballage et de transport.
- L'artiste doit prévoir lui-même le socle ou en recommander un approprié pour chaque œuvre d'art.
- Les œuvres d'art d'un poids maximal de 22 kg sont recevables.
- Les bijoux pourront être présentés sur un support prévu par l'artiste. Certains d'entre eux pourront être exposés dans des vitrines fournies par le Centre des visiteurs de la Maison de l'Afrique.

### RÉCEPTION D'ŒUVRES D'ART PHYSIQUES

- Les artistes sélectionnés seront contactés pour les dispositions à prendre en vue de la réception d'œuvres d'art originales.
- La CEA prend en charge tous les frais de transport jusqu'à ses locaux à Addis-Abeba.
- Les œuvres ne répondant pas aux normes de présentation et d'exécution professionnelles ne seront pas acceptées.
- Les artistes participants pourront rentrer en possession de toutes leurs œuvres d'art après la cérémonie de réouverture de la Maison de l'Afrique, munis de toutes les pièces justificatives nécessaires.
- Tous les dons/contributions d'œuvres d'art sont les bienvenus.

### SÉLECTION DES ŒUVRES D'ART

Une équipe mise en place par la CEA se chargera de choisir les œuvres d'art pour l'exposition.

#### ORIGINALITÉ :

Seules les œuvres originales seront retenues pour l'exposition. Il faudra donc s'assurer que l'œuvre a été créée à partir d'une idée originale et qu'elle est bien le fruit du travail de l'artiste qui l'a soumise. Les copies d'œuvres d'art d'autrui sont considérées comme une atteinte au droit d'auteur et ne seront pas acceptées.



## MODALITÉS DE L'EXPOSITION ORGANISÉE AU CENTRE DES VISITEURS DE LA MAISON DE L'AFRIQUE, DANS LES LOCAUX DE LA CEA

1. L'accord de participation matérialisé par la soumission d'images numériques d'œuvres d'art ou d'œuvres d'art physiques en vue de l'exposition organisée au Centre des visiteurs de la Maison de l'Afrique est une démarche volontaire. La CEA n'est pas en mesure de proposer des offres pécuniaires pour la participation à cette exposition.
2. Les artistes retenus dans le cadre de cet appel à participation conservent la propriété de leurs œuvres et tous les droits y afférents. La CEA délivrera un certificat de participation en bonne et due forme à tous les artistes ou créateurs et mention y sera faite dans toutes les publications relatives à l'exposition.
3. La CEA informera les artistes de tout collectionneur d'œuvres d'art intéressé, afin qu'ils puissent traiter directement avec lui. Elle n'exigera aucune commission pour ces transactions.
4. Aucune date limite de production n'est imposée aux œuvres d'art recevables.

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS**, veuillez visiter le site : <https://www.uneca.org/africa-hall>

**POUR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**, veuillez nous saisir par courrier électronique à l'adresse suivante : [eca-artcollector@un.org](mailto:eca-artcollector@un.org)

**L'objet du courrier électronique doit être le suivant** : Participation à l'exposition organisée au Centre des visiteurs de la Maison de l'Afrique - Question.

### ACCORD

En envoyant ce courriel, vous exprimez votre totale adhésion aux conditions de cet appel à participation, telles que définies dans les présentes consignes détaillées. Si les conditions énoncées dans le présent document ne vous satisfont pas entièrement, veuillez ne pas envoyer de courriel.

### DATES IMPORTANTES

- **Date limite de soumission d'images numériques et de vidéos** : 27 septembre 2024
- **Notifications aux artistes retenus** : 30 septembre 2024
- **Date limite de soumission des œuvres d'art physiques** : 3 octobre 2024
- **Exposition au Centre des visiteurs de la Maison de l'Afrique, dans les locaux de la CEA** : du 22 au 24 octobre 2024
- **Cérémonie de réouverture de la Maison de l'Afrique** : 21 octobre 2024.
- **Retrait des œuvres d'art physiques de la CEA après les cérémonies de réouverture de la Maison de l'Afrique** : du 29 octobre au 28 novembre 2024.

